

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri



9466

PRO - JUSTITIA .-

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante-trois ; le quinzième jour du mois de juillet, Nous, NEVEJANS Daniël, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en Territoire de Ruhengeri, nous trouvant à Ruhengeri, Avons, en vertu de l'Article 6 du Code de Procédure Pénale, saisi le nommé BACINYAGA Félix, congolais de race mushi, fils de Mushoko (+) et de Mwarubasha (+), originaire du Territoire de Kabale, chefferie Bashu, colline Rugendo, résidant à la colline Rutare, chefferie Bugarura, territoire de Ruhengeri, inculpé de v o l d ' o r.

Et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de plus de deux mois, au moins six mois de servitude et qu'elle est flagrante ou réputée telle, que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire devant le Tribunal de Résidence du Ruanda.-

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,-

D. NEVEJANS.-

